

Fiche n°8 : Les Formations Fédérales et les Formations Professionnelles

Généralités

Quelles différences entre diplôme fédéral et diplôme professionnel ?

Plusieurs filières de formation s'offrent aux personnes souhaitant encadrer les activités gymniques :

1. Les diplômes de la filière fédérale, permettant d'encadrer les activités gymniques de manière bénévole :

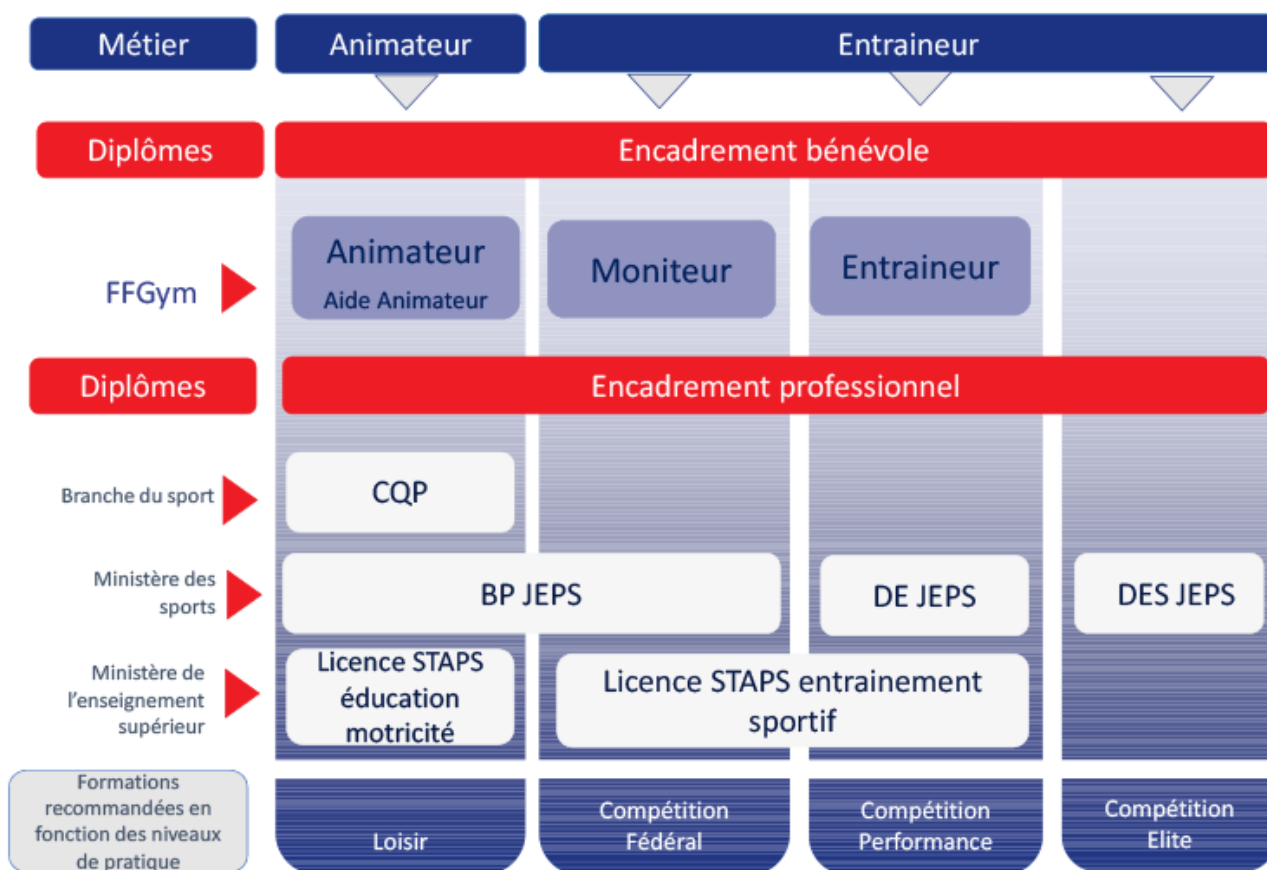
- l'**Animateur Fédéral** dans la discipline choisie
- le **Moniteur Fédéral** dans la discipline choisie
- l'**Entraîneur Fédéral** dans la discipline choisie

2. Les diplômes de la filière professionnelle, permettant d'encadrer les activités gymniques contre rémunération, conformément au Code du Sport :

- le **Certificat de Qualification Professionnelle Animateur des Activités Gymniques** (CQP AAG), dans la mention choisie (Activités Gymniques Acrobatiques, Activités Gymniques d'Expression, Eveil pour la Petite Enfance)
- le **Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport** (BPJEPS), mention Activités Gymniques, de niveau 4
- le **Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport** (DEJEPS), spécialité Perfectionnement Sportif, mentions Disciplines Gymniques Acrobatiques ou Disciplines Gymniques d'Expression, de niveau 5
- le **Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport** (DESJEPS), spécialité Performance Sportive, mentions Disciplines Gymniques Acrobatiques ou Disciplines Gymniques d'Expression, de niveau 6

Ces deux filières de formation sont construites de manière complémentaire, afin de permettre aux stagiaires de suivre un parcours de formation progressif, adapté et individualisé.

Le schéma ci-dessous positionne les différentes formations les unes par rapport aux autres, ainsi que les différentes passerelles existantes entre les deux filières.



Les formations fédérales

L'Animateur Fédéral

Présentation

- Le diplôme d'Animateur Fédéral est le premier niveau de diplôme permettant d'animer une séance de groupe d'une activité gymnique
- Il permet d'encadrer bénévolement des groupes loisirs
- Ce diplôme existe en GAF, GAM, GR, Trampoline, Aérobie, BabyGym, GAc et Parkour.

Concernant l'activité BabyGym, il est possible de passer le diplôme d'Aide-animateur, avant le diplôme d'animateur fédéral qui est accessible à partir de 18 ans.

Objectifs

- Concevoir et conduire des séances d'animation dans la discipline choisie auprès de publics loisirs
- Organiser la pratique afin de répondre aux besoins des pratiquants et dans le respect des règles de sécurité
- Faire découvrir les programmes conçus et adaptés à la pratique de l'activité choisie (AccessGym ou BabyGym)
- Adopter une communication adaptée aux publics afin de leur permettre d'atteindre les objectifs fixés
- Motiver les publics pour les fidéliser dans leur pratique sportive associative

Conditions d'entrée

- Être Licencié(e) FFGym
- Avoir 15 ans minimum (sauf pour l'Animateur Baby Gym)
- Posséder le PSC1 (possibilité de le passer en cours de formation)

Contenu de la formation

- Rôle de l'animateur (place et responsabilité de l'animateur dans sa structure, écoute et motivation des pratiquants, posture de l'animateur, communication et consignes)
- Chartes et valeurs sportives
- Découverte et mise en œuvre des programmes adaptés à l'activité (notamment AccessGym ou BabyGym)
- Méthodologie de l'échauffement, des circuits et de projet (structuration des séances et des saisons sportives)
- Logiques techniques par niveau, par agrès, par thème d'apprentissage

Durée

- Animateur BabyGym et Animateur Parkour : 35 heures
- Animateur GAc / AER : 42 heures
- Animateur GAF / GAM / GR / TR : 49 heures

Tarifs

Cette formation est dispensée par le Comité Régional Occitanie de Gymnastique, merci de vous rapprocher du responsable formation (contact en fin de fiche).

Le Moniteur Fédéral

Présentation

- Le Moniteur fédéral est un diplôme conférant à son titulaire les compétences pour entraîner à titre bénévole au sein d'une structure de la FFGym
- Il permet d'acquérir des compétences pour encadrer des équipes évoluant au niveau fédéral
- Il permet d'obtenir l'équivalence de l'UC4 du BPJEPS activités gymniques

Attention, il ne confère pas de prérogatives d'exercice pour encadrer contre rémunération.

Objectifs

- Maîtriser la méthodologie de l'entraînement pour des groupes de niveau fédéral : technique, préparation gymnique, préparation physique, approche pédagogique
- Maîtriser l'environnement et la logique interne de sa discipline

Conditions d'entrée

- Être licencié à la FFGym
- Avoir 17 ans
- Être titulaire de l'animateur fédéral

Contenu de la formation

- Module FOAD commun à toutes les disciplines (10h)
 - Charte de l'encadrement
 - Sciences humaines
 - L'organisation du système compétitif
 - Les caractéristiques des publics
 - Anatomie, Développement de la force
 - Physiologie de la performance
 - Statuts et règlement intérieur de la FFG
 - Prévention dopage
 - Anatomie, physiologie, renforcement musculaire, souplesse, réglementation
- Module commun à toutes les disciplines sauf la GR (25h)
 - Préparation gymnique
 - Préparation physique
 - Préparation acrobatique
 - Protection des gymnastes
 - Démarche d'entraînement
 - Séance
- Modules spécifiques GAF (70h)
 - Méthodologie générale
 - Méthodologie du Saut
 - Méthodologie des Barres asymétriques
 - Méthodologie de la Poutre
 - Méthodologie du Sol
 - Préparation à la compétition
- Modules spécifique GAM (70h)
 - Méthodologie générale
 - Méthodologie du Saut
 - Méthodologie des Barres parallèles
 - Méthodologie des arçons
 - Méthodologie des anneaux
 - Méthodologie de la barre fixe
 - Méthodologie du Sol
 - Préparation à la compétition
- Module spécifique Trampoline (35h)
 - Préparation technique
 - Préparation à la compétition

- Module spécifique GAc (35h)
 - Préparation gymnique
 - Préparation physique
 - Méthodologie enseignement

- Module spécifique Aérobie (35h)
 - Préparation physique, Préparation artistique, Préparation technique
 - Construction chorégraphique
 - Prévention et protection des gymnastes
 - Préparation à la compétition

- Module spécifique TeamGym(35h)
 - Méthodologie d'apprentissage des éléments acrobatiques
 - Approche spécifique de l'acrobatie au mini tramp et tumbling
 - Méthodologie de construction de la chorégraphie au sol
 - Analyse des exigences du code de pointage et leur impact sur la préparation des gymnastes
 - Aide et parade

- Modules spécifiques GR (95h)
 - Technique Engin, Composition chorégraphique, Trame de composition
 - Styles de danse, Programmation
 - Technique Corporelle, Pédagogie, Musique, Echauffement, Liaison corps/engin
 - Analyse vidéo Acrobaties/ porters, Préparation physique, Espace, Echanges, Collaborations
 - Composition d'ensemble

Durée

- 105 heures pour la GAM, la GAF et la GR
- 70 heures pour le trampoline, la GAc, l'aérobie, la TeamGym et le Parkour
- + Stage en structure dans un club FFGym avec un groupe de gymnastes compétitifs de niveau fédéral : 70 heures

Tarifs

- Pour le Moniteur GAF / GAM / GR : 777 €
- Pour le Moniteur TR / GaAC / TG / AER / PK : 518 €

Frais de rattrapage : 110€ par épreuve

Financement : Les frais pédagogiques et les frais annexes sont à la charge de la structure ou du participant. Ces derniers sont éligibles aux financements des OPCO.

Allègements, dispenses et passerelles

PASSERELLES : le Moniteur Fédéral est un diplôme fédéral permettant d'exercer des missions d'entraînement de gymnastes de manière bénévole. Des passerelles existent vers des diplômes professionnels permettant d'exercer la profession réglementée d'éducateur sportif contre rémunération

- Moniteur Fédéral = dispense UC4 du BPJEPS Activités Gymniques

L'Entraîneur Fédéral

Présentation

- Le Moniteur fédéral est un diplôme conférant à son titulaire les compétences pour entraîner à titre bénévole au sein d'une structure de la FFGym
- Il permet d'acquérir des compétences pour encadrer des équipes évoluant sur les programmes Avenir, Espoir et National
- Il permet d'obtenir les UC 3 et 4 du DEJEPS

Attention, il ne confère pas de prérogatives d'exercice pour encadrer contre rémunération

Objectifs

- Être licencié à la FFGym
- Être majeur
- Être titulaire du moniteur fédéral
- Être titulaire du PSC1 à l'évaluation

Conditions d'entrée

- Être licencié à la FFGym
- Avoir 17 ans
- Être titulaire de l'animateur fédéral

Contenus de formation

- Module théorique FOAD (10h) : Charte de l'encadrement, Sciences humaines, Organisation du système compétitif, Caractéristiques des publics, Anatomie, Développement de la force, Physiologie de la performance, Statuts et règlement intérieur de la FFGym, Prévention dopage
- Module commun (35h) : Réglementation formation, Programmation, Préparation Technique et physique, Entraînement pédagogie
- Module spécifique 1 (30h) : Préparation gymnique, Préparation physique, Préparation acrobatique, Méthodologie enseignement aux agrès
- Module spécifique 2 (30h) : Préparation gymnique, Préparation physique, Préparation acrobatique, Méthodologie enseignement aux agrès
- Module spécifique 3 (35h) : Préparation gymnique, Préparation physique, Préparation acrobatique, Méthodologie enseignement aux agrès
- Module spécifique 4 (35h) : Préparation gymnique, Préparation physique, Préparation acrobatique, Méthodologie enseignement aux agrès / Préparation à l'examen

Durée

- Face à face pédagogique : 175 heures
- Alternance en structure : 70 heures auprès d'un groupe de gymnastes compétitifs de niveau Espoir ou National

Tarifs

- Coût pédagogique : 1260 €
- Frais de rattrapage : 110 € par épreuve

Financement : Les frais pédagogiques et les frais annexes sont à la charge de la structure ou du participant.

Les formations proposées par l'INF sont éligibles aux financements des OPCO.

Allègements, dispenses et passerelles

PASSERELLES : l'Entraîneur Fédéral est un diplôme fédéral permettant d'exercer des missions d'entraînement de gymnastes de manière bénévole. Des passerelles existent vers des diplômes professionnels permettant d'exercer la profession réglementée d'éducateur sportif contre rémunération

- Entraîneur Fédéral = dispense UC3 et UC4 du DEJEPS

Les formations professionnelles

Le **Comité Régional Occitanie de Gymnastique est Organisme de Formation**, ce qui signifie que les formations professionnelles proposées par le CROG sont **éligibles aux financements des OPCO** (AFDAS, voir fiche n°10).

Le CQP

Présentation

- Le CQP animateur des activités gymniques (CQP AAG) est un diplôme de la branche professionnelle du sport qui permet d'exercer le métier d'animateur contre rémunération au sein d'un club de la FFGym
- Ce diplôme est la première marche vers l'emploi et un parcours professionnel d'éducateur des activités gymniques
- Il permet d'évoluer vers le BPJEPS Activités Gymniques (diplôme de niveau 4)
- Il répond particulièrement aux situations de travail à temps partiel, occasionnel ou secondaire
- Il permet d'animer et encadrer en autonomie contre rémunération jusqu'au premier niveau de compétition
- Le CQP animateur des activités gymniques comprend 3 options :
 - Acrobatiques (AAGA)
 - Expression (AAGE)
 - Eveil Gymnique pour la Petite Enfance (AEGPE) pour les enfants de 15 mois à 6

ans

Objectifs

- Participer au fonctionnement de la structure intégrée à son environnement territorial
- Concevoir et mettre en oeuvre un cycle d'animation dans les activités gymniques de l'option choisie
- Encadrer en sécurité une séance d'animation dans les activités gymniques de l'option choisie
- Assurer l'intégrité physique et morale des pratiquants

Conditions d'entrée

- Avoir 18 ans
- Être titulaire du PSC1
- Fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique et à l'encadrement des activités gymniques de moins de six mois à l'entrée en formation
- Pour les personnes non licenciées à la FFGym, fournir une attestation de sécurité civile
- Attester d'au minimum 100 heures de pratique dans une activité gymnique de la mention choisie pour l'AGA et l'AGE
- Attester d'une présence sur 30 séances d'éveil gymnique en petite enfance pour la mention AEGPE
- Fournir la copie du diplôme du tuteur (diplôme des activités gymniques de niveau 4 minimum délivrant une carte professionnelle d'éducateur sportif)

Contenus de formation

- Intégration dans l'organisation de la structure
- Participation au fonctionnement de la structure
- Participation à une action et/ou un évènement de promotion des activités gymniques de l'option choisie
- Conception d'un cycle d'animation dans l'option choisie
- Mise en oeuvre d'un cycle d'animation dans l'option choisie
- Gestion des pratiquants
- Conception et conduite d'une séance d'animation dans l'option choisie
- Mise en application des techniques et spécificités de l'option choisie dans la conduite des activités
- Mise en sécurité active et passive des pratiquants pendant la séance
- Transmission des valeurs d'éthique sportive dans la conduite des activités
- Protection des personnes en situation d'incident ou d'accident

Durée

- **Mention Activités gymniques acrobatiques** : 126 heures de formation en organisme de formation et 50 heures de stage
- **Mention Activités gymniques d'expression** : 111 heures en organisme de formation et 50 heures de stage
- **Mention Activités d'Eveil Gymnique pour la Petite Enfance** : 90 heures en organisme de formation et 40 heures de stage

Tarifs et modalités de financements

- Frais d'inscription : 100€
- Frais pédagogiques:
 - Option Activités gymniques acrobatiques : 2 142 €
 - Mention Activités gymniques d'expression : 1 887 €
 - Mention Eveil gymnique pour la petite enfance : 1 620 €
- Frais de rattrapage : 110€ par épreuve

Financement : Les frais pédagogiques et les frais annexes sont à la charge de la structure ou du participant.

Les formations proposées par l'INF sont éligibles aux financements des OPCO.

En fonction du statut du stagiaire différents financements sont possibles :

- Contrat de professionnalisation
- CPF (compte personnel de formation)
- Plan de développement des compétences de l'employeur (OPCO pour les moins de 50 salariés)
- Conseil Régional
- CNDS
- DDCS
- Financement personnel

Allègements, dispenses et passerelles

ALLEGEMENTS : les personnes titulaires d'un ou des diplômes suivants peuvent faire l'objet d'allègements de formation lors du positionnement. Est entendu par "allègement" une réduction de volume horaire de formation à suivre. Attention, l'allègement ne dispense pas de l'épreuve de certification finale.

- Animateur Fédéral : allègements possibles dans l'option suivie pour l'Animateur et choisie pour le CQP AAG (AGA, AGE ou BabyGym)

DISPENSES : les personnes titulaires d'un ou des diplômes suivants peuvent faire l'objet d'une dispense d'un ou plusieurs blocs de compétences constitutifs du CQP AAG. Ces dispenses sont prévues dans les textes officiels du CQP AAG et permettent aux candidats d'être allégés du temps de formation et de l'épreuve de certification correspondante.

- Les personnes déjà titulaires d'un CQP AAG dans une option sont dispensés du BC1 et du BC4 à l'entrée en formation CQP AAG dans une autre option

PASSERELLES : le CQP AAG est un premier niveau de formation permettant l'exercice de la profession réglementée d'éducateur sportif. Des passerelles existent vers d'autres diplômes permettant d'exercer ce métier à d'autres niveaux.

- CQP AAG toutes options confondues = dispense UC3 du BPJEPS Activités Gymniques

Le BPJEPS

Présentation

Diplôme professionnel de niveau 4, le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport Activités Gymniques (BPJEPS AG) confère à son titulaire les prérogatives pour exercer la profession d'éducateur sportif contre rémunération.

Le titulaire du BPJEPS AG a pour missions principales :

- D'encadrer en autonomie et en sécurité tout type de public dans les activités gymniques
- D'encadrer et de conduire des actions d'animation dans les activités gymniques acrobatiques ou en gymnastique rythmique, jusqu'au premier niveau de compétition fédérale
- De participer au fonctionnement de sa structure

Objectifs

- Encadrer et conduire des actions d'animation des activités gymniques jusqu'au premier niveau de compétition fédérale
- Organiser et gérer des activités gymniques
- Communiquer sur les actions de la structure
- Assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques et des lieux de pratiques
- Participer au fonctionnement de la structure organisatrice des activités gymniques

Conditions d'entrée

- Avoir 18 ans minimum à l'entrée en formation ou à l'obtention du diplôme suivant les organismes de formation (à partir de 16 ans en contrat d'apprentissage au AFMS à l'Etrat Saint-Etienne et Tremplin Sport Formation Voiron)
- Etre titulaire du diplôme « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » (PSC 1) ou équivalent
- Présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique des activités gymniques datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation
- Satisfaire aux tests de sélection

Plus de précisions auprès du CROG.

Contenus de formation

Le BPJEPS s'articule en 4 Unités Capitalisables :

- UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

Communiquer dans les situations de la vie professionnelle, prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté, contribuer au fonctionnement d'une structure

- UC2 : Mettre en oeuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

Concevoir, conduire et évaluer un projet d'animation

- UC 3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités gymniques

Concevoir, conduire et évaluation la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

- UC 4 : Mobiliser les techniques de la mention des activités gymniques pour mettre en oeuvre une séance ou un cycle d'apprentissage jusqu'au premier niveau de compétition fédérale dans la mention choisie (AGA / GR).

Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de l'option, maîtriser et faire appliquer les règlements de l'option, garantir des conditions de pratique en sécurité

Durée

Pour les deux options (AGA et GR) la durée est de 600h de formation et 600h en structure.

Tarifs et modalités de financements

En Occitanie, les frais pédagogiques s'élèvent à 14,40€/heure.

Financement : En fonction du statut du stagiaire différents financements sont possibles :

- Contrat de professionnalisation
- CPF (compte personnel de formation)
- Plan de développement des compétences de l'employeur (OPCO pour les moins de 50 salariés)
- Conseil Régional
- CNDS
- DDCS
- Financement personnel

Plus de précisions auprès de l'organisme de formation (contact en bas de fiche).

Allègements, dispenses et passerelles

ALLEGEMENTS : les candidats à la formation BPJEPS AG peuvent solliciter des allègements de formation lors de leur entretien de positionnement. Ces derniers sont contractualisés entre l'organisme de formation et le stagiaire. Attention, un allègement de formation ne dispense pas de l'épreuve de certification.

DISPENSES : les personnes titulaires d'un ou des diplômes suivants peuvent faire l'objet d'une dispense d'une ou plusieurs unités de compétences constitutives du BPJEPS AG. Ces dispenses sont prévues dans les textes officiels du BPJEPS AG et permettent aux candidats d'être allégés du temps de formation et de l'épreuve de certification correspondante.

- CQP AAG toutes mentions confondues = dispense de l'UC4 du BPJEPS AG

Le DEJEPS

Présentation

Le DEJEPS est un diplôme de niveau 5 (Bac+2) préparant au métier d'entraîneur dans les disciplines gymniques acrobatiques ou d'expression.

Ce diplôme permet l'entraînement des activités gymniques contre rémunération.

Il atteste à son titulaire les compétences de :

- Entraîneur : préparation de gymnastes pour entrer dans le PPF et de gymnastes de performance
- Manager : élaboration et gestion de projet de performance ou de développement
- Formateur : encadrement de formation de cadres

Objectifs

- Concevoir des programmes de perfectionnement sportif ou de développement
- Coordonner la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement ou de développement sportif
- Conduire une démarche de perfectionnement ou de développement sportif
- Conduire des actions de formation

Conditions d'entrée

- Avoir 18 ans révolus au premier jour de la formation
- Être titulaire du PSC1
- Être recensé et avoir suivi la journée de défense et citoyenneté (pour les moins de 25 ans)
- Présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique et à l'encadrement des activités gymniques datant de moins de trois mois à l'entrée en formation
- Pour les personnes non licenciées à la FFGym, fournir une attestation de responsabilité civile
- Fournir une attestation d'expérience, une attestation de pratique personnelle et une attestation d'initiation (selon modèles fournis dans le dossier d'inscription)

Contenus de formation

- Formaliser les éléments d'un projet d'action et définir les moyens nécessaires à sa mise en œuvre
- Animer une équipe de travail
- Gérer la logistique des programmes d'action
- Protéger les gymnastes et prévenir les blessures
- Concevoir, conduire et évaluer une démarche d'entraînement (planification, préparation physique, préparation gymnique, préparation mentale, préparation à la compétition)
- Conduire des actions de formation

Durée

12 mois : 700 heures en centre de formation et 500 heures en club

Tarifs et modalités de financements

- Frais de dossier : 100€
- Coût : 9940€

Financement : Les frais pédagogiques et les frais annexes sont à la charge de la structure ou du participant.

Les formations proposées par l'INF sont éligibles aux financements des OPCO.

En fonction du statut du stagiaire différents financements sont possibles :

- Contrat de professionnalisation
- CPF (compte personnel de formation)
- Plan de développement des compétences de l'employeur (OPCO pour les moins de 50 salariés)
- Conseil Régional
- CNDS
- DDCS
- Financement personnel

Allègements, dispenses et passerelles

ALLEGEMENTS : les candidats à la formation DEJEPS DGA/DGE peuvent solliciter des allègements de formation lors de leur entretien de positionnement. Ces derniers sont contractualisés entre l'organisme de formation et le stagiaire, au regard des diplômes et des expériences du candidat. Attention, un allègement de formation ne dispense pas de l'épreuve de certification.

DISPENSES : les personnes titulaires d'un ou des diplômes suivants peuvent faire l'objet d'une dispense d'une ou plusieurs unités de compétences constitutives du DEJEPS DGA/DGE. Ces dispenses sont prévues dans les textes officiels du DEJEPS et permettent aux candidats d'être allégés du temps de formation et de l'épreuve de certification correspondante.

- Entraîneur fédéral = dispense des UC3 et UC4 du DEJEPS

Le DESJEPS

Présentation

Le DESJEPS est un diplôme de niveau 6 (niveau Bac+3) préparant au métier d'entraîneur de haut niveau dans les disciplines gymniques acrobatiques ou d'expression.

Ce diplôme permet l'encadrement et l'entraînement contre rémunération.

Il atteste à son titulaire les compétences pour :

- Entraîner : préparation, planification et accompagnement de gymnastes à des fins d'optimisation de la performance
- Diriger une structure : responsable du suivi administratif, humain et financier du projet sportif de la structure
- Formater: conception et animation d'actions de formation de cadres

Objectifs

- Préparer un projet stratégique de performance
- Piloter et évaluer un système d'entraînement de Haut-niveau
- Diriger un projet sportif
- Evaluer un système d'entraînement
- Organiser des actions de formation de formateurs

Conditions d'entrée

- Avoir 18 ans révolus au premier jour de la formation
- Être titulaire du PSC1 ou équivalent
- Fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique et à l'encadrement des activités gymniques de moins de trois mois
- Justifier d'une expérience d'entraîneur en gymnastique
- Être capable d'effectuer l'analyse d'une enchaînement en gymnastique répondant aux exigences du code de pointage de la Fédération Internationale de Gymnastique

Contenus de formation

- Planification et pilotage d'un système d'entraînement
- Analyse et évaluation des facteurs de la performance et du système d'entraînement
- Encadrement de cadres, d'équipes techniques et de formateurs
- Projet de développement financier et administratif d'une direction technique

Durée

12 mois : 700 heures en centre de formation et 500 heures en club

Tarifs et modalités de financements

Frais de dossier : 150€

Coût pédagogique : 8 750 €

Financement : Les frais pédagogiques et les frais annexes sont à la charge de la structure ou du participant.

Les formations proposées par l'INF sont éligibles aux financements des OPCO.

En fonction du statut du stagiaire différents financements sont possibles :

- Contrat de professionnalisation
- CPF (compte personnel de formation)
- Plan de développement des compétences de l'employeur (OPCO pour les moins de 50 salariés)
- Conseil Régional
- CNDS
- DDCS
- Financement personnel

Les autres formations

Au delà des formations d'encadrement il existe d'autres formations dans le milieu gymnique :

→ **Les formations de juge** : du niveau 1 au niveau 5, elle permettent aux personnes ayant validé leur diplôme de juger sur les compétitions à différentes échelles et différents niveaux.

→ **Le Coach gym+** : cette formation permet au club d'ouvrir une section gym+, qui est le programme sport santé de la Fédération Française de Gymnastique, co-construit avec l'Institut De Gasque et l'Institut Georges Charpak.

→ **Les formations de dirigeants** : elle permettent aux nouveaux ou anciens dirigeants des structures fédérales (Clubs et Comités) d'élargir leurs connaissances sur le milieu associatif et gymnique.

CONTACTS

Le Comité Régional Occitanie de Gymnastique vous accompagne dans votre démarche :

Francis PRUDENT

Responsable du Pôle Formation

✉ ffgymoccitanie@gmail.com

☎ 07.55.67.22.22

Brigitte AVERSENQ

Organisme de Formation du CROG

✉ of.occigym@gmail.com

☎ 06 02 41 60 43

06 47 26 72 48